



Le Petit Journal de POMMEUSE

5^{ème} édition – Avril 2021

ADMINISTRATIF

Que faire et où aller ?

LE CHAMP DU SEIGLE

Les événements de l'école

NOUVEAU A POMMEUSE

Les incontournables de la commune



Chères Pommeusiennes, chers Pommeusiens

Nous commençons ce petit journal, sur de tristes nouvelles de la pandémie de la covid 19.

Cela fait un an que notre pays entier ainsi que le reste du monde se bat contre ce virus. L'épidémie s'accélère et le nombre de nouveaux cas a bondi. Les autorités sanitaires constatent avec inquiétude l'arrivée en réanimation de nouveaux patients de plus en plus jeunes et en meilleure santé que lors des vagues précédentes.

Comme vous le savez, à partir du vendredi 19 Mars, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures sur de nombreux départements de France dont la Seine et Marne. Avec des horaires de couvre-feu, avec le retour de l'attestation (sept jours sur sept) et l'interdiction de se déplacer d'une région à l'autre, et avec l'encouragement le télétravail encouragé.

Nous vous informons par ailleurs que Coulommiers Pays de Brie Agglomération soutient le déploiement du télétravail en ouvrant gratuitement ses deux télécentres à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre.

Les établissements scolaires continuent à rester ouverts et les enfants peuvent reprendre les activités sportives et culturelles.

En ce qui concerne la vie de Pommeuse, les masques et les consignes sanitaires restent obligatoires par arrêté, Monsieur le Maire a fermé l'intégralité des salles des fêtes et les salles socio-culturelles par arrêté municipal. En ce qui concerne les manifestations communales, notre calendrier est sans cesse perturbé mais nous espérons vous accueillir au plus vite et vous faire découvrir notre programme, nous sommes également frustrés car nous préparons les festivités et sommes contraints de les annuler à chaque fois.

La mairie reste ouverte uniquement sur rendez-vous.

La municipalité reste très vigilante, quelques cas de covid 19 ont été signalés au sein de notre école mais grâce au professionnalisme des enseignantes, du directeur, des agents communaux, mais aussi grâce au très grand respect des gestes barrières de la part des enfants et l'aide des parents, la situation est sous contrôle. Un rapport est fait régulièrement à l'Agence Régionale de Santé et à l'inspection d'Académie. Nous savons que cette situation est anxiogène et nous sommes disponibles pour répondre à vos inquiétudes.

Prenez soin de vous,

L'équipe communication

LA MAIRIE | INFORMATIONS

Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle Doumeizel Jacqmin, nouvelle Directrice générale des services de notre mairie :

« Mariée et mère de trois enfants, fille d'agriculteur, je suis originaire de la région de Château-Thierry. Après cinq années de Droit, à Paris et Nancy, j'ai débuté ma carrière dans le secteur privé, dans la Banque, puis au sein d'organisations interprofessionnelles agricoles. Pour des raisons familiales, en 2002, je rejoins le secteur public et travaille en qualité de collaborateur du Maire, puis comme attachée territoriale durant vingt années à Guignes. Mon arrivée à Pommeuse est un choix qui s'inscrit dans une dynamique privilégiant le travail d'équipe, la confiance en synergie avec les élus au service de l'intérêt général. Après ces premières semaines passées à Pommeuse dans mes nouvelles fonctions, je suis convaincue que mes compétences et mon expérience serviront efficacement les intérêts légitimes de la commune. »

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES | Du 13 et 20 JUIN 2021

Pour s'inscrire sur la liste électorale, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- Passeport français valide ou périmé depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)

Les justificatifs les plus couramment admis sont :

- Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise (de moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)

Attention : une facture de téléphonie mobile et l'avis d'imposition sur les revenus ne sont pas des justificatifs recevables. **Pour participer à ces scrutins, l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 mai en Mairie ou sur service-public.fr.**

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES | Ce n'est qu'un rappel !

Pour la copie de votre acte de naissance : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu de naissance. La demande se fait sur internet ou par courrier, elle est envoyée à votre domicile ou en mairie.

Pour les personnes françaises nées à l'étranger, la demande se fait au service Central D'Etat Civil du ministère des affaires étrangères.

Pour les cartes d'identité et les passeports : Les demandes se font dans les mairies enregistrées car il faut être équipé du dispositif de recueil. Les mairies les plus proches sont Coulommiers et Crécy la Chapelle.

Pour les extraits d'acte de Mariage : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu de mariage. La demande se fait par internet ou par courrier, il est envoyé à votre domicile ou en mairie.

Pour les extraits de décès : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu du décès. La demande se fait sur internet ou par courrier, elle est envoyée à votre domicile ou en mairie.

Pour les sorties de territoire : La demande ne se fait plus en Mairie. L'autorisation de sortie de territoire (AST) d'un mineur se fait sur internet. Cette demande doit être faite par les parents de l'enfant.

Pour l'extrait de casier judiciaire : Il faut se connecter sur le site : www.justice.gouv.fr/cjn/

Pour le recensement militaire obligatoire à 16 ans : Les demandes se font à la mairie du domicile. Le

jeune **doit obligatoirement** se présenter en mairie muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Il a la possibilité d'être recensé jusqu'à 25 ans. Cette attestation est obligatoire pour tout examen scolaire, permis de conduire, code et conduite accompagnée.

Pour le PACS : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu du domicile.

Pour le mariage : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu du domicile, impérativement un mois avant la date.

Pour la reconnaissance anticipée d'un enfant : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu du domicile, si vous n'êtes pas mariés et que vous attendez un heureux événement, vous pouvez effectuer une reconnaissance anticipée avant la naissance. Ce document, vous permet d'établir la filiation entre le père et son enfant ; et de simplifier les démarches lors de la déclaration de naissance.

Pour faire un certificat de signature : Il faut s'adresser à la Mairie du lieu du domicile. Pour faire authentifier votre signature sur des papiers officiels (de successions, de vente, d'achat ou autre) vous devez vous présenter en mairie avec une pièce d'identité et signer devant l'agent d'état civil qui fera authentifier votre signature par le Maire.

Une aide est toujours possible auprès du C.C.A.S et de la mairie si vous n'avez pas d'accès internet ou si vous rencontrez des difficultés.

PRESENTATION DES ELUS | Qui est l'Adjoint au Maire ?



Michel de Langlois, 2nd adjoint au conseil municipal, en charge de l'urbanisme et des finances.

Je suis originaire de Pommeuse où ma famille habite depuis plusieurs générations ; je suis allé à l'école communale derrière la mairie à l'époque où les garçons et les filles étaient dans des écoles séparées.

Ingénieur de formation, après une carrière dans le domaine de la conception des composants électroniques, je suis en retraite. Nous avons 5 enfants et 17 petits-enfants. Mes centres d'intérêt sont le patrimoine, la généalogie, l'histoire et l'environnement.

A la mairie, je travaille avec Nathalie Macon sur toutes les questions d'urbanisme et sur les finances avec Isabelle Doumeizel, nouvelle DGS de notre commune.

COMMISSIONS MUNICIPALES | Demande de bénévoles

Informations et transparence

L'information et la transparence sont au cœur de notre volonté au sein de notre municipalité. Nous vous invitons à venir participer à nos groupes de travail. La liste des commissions ouvertes au public sont les commissions fêtes et cérémonies, fleurissement, communications et bâtiments et voiries.

Nous vous invitons à mettre vos compétences au service de notre commune. Pour cela nous vous remercions de déposer votre candidature en mairie.

Rejoignez-nous ! Pour plus d'informations, merci de déposer vos questions à l'adresse email suivante : elusreferents@pommeuse.org.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE | Le soutien financier aux associations.

L'équipe municipale en charge de la relation avec les associations s'est réunies pour étudier et examiner les demandes de subvention visant à soutenir le fonctionnement et les manifestations de nos associations pommeusiennes. Les subventions ont été reconduites à l'identique par rapport à l'année passée. Le conseil municipal du 31/03/2021 a délibéré et voté les subventions de fonctionnement de 18 associations, pour un montant total de 11 250€



ASSAINISSEMENT A POMMEUSE | Informations

L'assainissement collectif : L'assainissement collectif correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport puis à leur traitement en station d'épuration, avant le rejet dans le milieu naturel. Elle est de 5,17€/ M3.

L'assainissement non collectif : L'assainissement non collectif est défini comme étant tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement (en général assuré par une fosse septique toutes eaux), l'épuration (notamment les tranchées d'infiltration, le filtre à sable et la terre d'infiltration, le l'infiltration ou rejet des eaux usées domestiques des maisons non raccordées au réseau public d'assainissement. Elle est de 4,50€/ M3.

Le budget assainissement : est un budget indépendant, qui doit obligatoirement être équilibré en recettes et en dépenses liées à l'assainissement. Ces dépenses sont donc répercutées à l'usager par le seul biais de la redevance assainissement. La redevance assainissement est obligatoire et basée sur les consommations d'eau potable.

Elle comprend :

La redevance assainissement selon les communes, la part des organismes publics et la T.V.A

Pour avoir plus de renseignements, merci de contacter la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. La commune de Pommeuse n'a plus la charge de cette compétence.

Nous souhaitons un bon anniversaire à notre doyenne. Ce dimanche 28 Mars Mme RAIBAUT Denise née le 28 /03/1916 à Lyon a fêté ses 105 ans à son domicile avec sa fille.

Des fleurs et des gourmandises le lui ont été offertes par l'équipe du C.C.A.S.



A NOS JARDINS

Chuuuittt...

Avec les beaux jours qui reviennent, c'est le temps des travaux dans le jardin.

Afin de garantir la quiétude de tous, nous vous rappelons que l'utilisation d'outils tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou tout autre matériel bruyant est autorisé uniquement de 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi. Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30. Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00. Un arrêté municipal fixe un certain nombre de règles qui doivent être respectées par tous. Plus d'informations sur le site de la commune : <http://pommeuse.org>.

Le brûlage des végétaux

Cette pratique polluante pour l'environnement est toxique pour notre santé et dangereuse. Un arrêté municipal interdit sur l'ensemble de la commune le brûlage à l'air libre des déchets polluants, des tontes et des autres déchets ou résidus verts. Seul le brûlage de branchages non souillés est toléré du lundi au vendredi dans la période du 1 octobre au 15 avril de chaque année, sauf le week-end et les jours fériés. Plus d'informations sur le site de la commune : <http://pommeuse.org>.



Frelons asiatiques | C'est le moment de préparer vos pièges



PIEGEAGE DES MÈRES FONDATRICES DE FRELON

Les mères fondatrices quittent les nids au mois de novembre puis hibernent pendant que la colonie disparaît, les nids se dégradent au cours de l'hiver. Les mères ressortent de leur hibernation en mars.

C'est la raison pour laquelle en mars et avril seules les mères fondatrices viendront dans les pièges.

Les pièges : Une bouteille d'eau minérale percée de deux trous aux deux tiers de la hauteur.

Placer dans cette bouteille un appât, d'une hauteur de 10 cm.

L'appât : 1/3 de vin blanc, 1/3 de sirop (grenadine, fraise...) 1/3 de bière.

Cet appât va s'éventer au bout de huit jours, il faut le renouveler sans enlever les frelons morts de

la bouteille. (Les frelons morts attirent les frelons).

Pour faire l'appât

Où placer le piège ? Près de la maison à 1,5 m de hauteur ou dans un garage, un abri de jardin.... Les frelons viennent près des maisons.

Pour plus d'informations Scanner le QR code



NOUVEAU | IDENTIFICATION DES CYCLES

A compter du 1er janvier 2021, tous les cycles neufs vendus par un commerçant doivent être identifiés par un numéro unique qui sera inscrit dans la base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires lors d'un vol.

A compter du 01 Juillet 2021, lors de chaque vente de cycle d'occasion de particulier à particulier, un numéro unique devra être apposé sur celui-ci.

Cette obligation n'est pas applicable pour les cycles d'enfant dont le diamètre est inférieur ou égal à 16 pouces.

Pour + d'infos, consultez l'arrêté du 29/12/2020 relatif à l'identification des cycles.



Bienvenue à notre nouveau brigadier Stanislas !



L'ÉCOLE DU CHAMP DU SEIGLE | Quelques nouvelles

QUOI DE NEUF A L'ÉCOLE LE CHAMP DU SEIGLE ?

APRES LE LABEL E3D RECOMPENSANT LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE, L'ÉCOLE A OBTENU DERNIEREMENT UN SECOND LABEL.

Des enseignantes de l'école de Pommeuse se sont engagées, depuis l'année scolaire 2019/2020, dans la mise en place du Parcours Anglais Renforcé au sein de l'établissement. Ce travail a permis l'obtention en juin 2020 du label académique EUROSCOL qui récompense l'engagement de l'école pour faire de l'ouverture sur l'Europe et sur le monde un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves.



Mmes Langlois, Fournet et Bourquignon

Ce projet se traduit par plusieurs actions notamment des échanges quotidiens en anglais et en allemand, des projets interculturels et européens (Etwinning), des cours conduits intégralement en Anglais (sport, mathématiques, chant...).

Cette année, 85 élèves de l'école bénéficient de cet apprentissage renforcé.

Les enseignantes impliquées dans ce parcours souhaitent par la suite engager d'autres écoles du secteur dans cette aventure mais aussi créer un partenariat avec le collège de Faremoutiers.

La présentation complète du projet est disponible sur le site internet de l'école : <http://lechampduseigle.fr/>



Séance de 4Square

Un grand merci à elles !

LE PERMIS PIETON

Cette année encore, les élèves des classes de CE2 ont été sensibilisés à la sécurité routière et notamment au comportement à adopter lorsque l'on est piéton afin de se déplacer en toute quiétude. Cette formation sur 3 séances leur a été dispensée par la police municipale.

Tous les élèves se sont bien impliqués. Ils ont passé une petite évaluation à la fin de la formation et ils ont tous réussi. Un permis piéton leur a été remis par Monsieur le Maire.

Félicitations à eux !



ÉTUDE SURVEILLÉE Tarif 2021/2022 : 9,85€ par semaine

Horaires : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00. (Pause goûter de 16h30 à 17h00, le goûter étant fourni par les parents). Lors de l'étude une aide aux leçons étant faite par les enseignantes, celle-ci ne doit pas être considérée comme une garderie. Pour une aide efficace, l'inscription se fera à l'année avec possibilité d'arrêter en prévenant la mairie 1 mois avant la date d'arrêt.



INSCRIPTIONS À L'ÉTUDE : Les inscriptions 2021-2022 s'effectuent du 1er avril 2021 au 30 juin 2021.

Les places étant limitées, en cas de forte demande, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée.

Pour inscrire votre enfant à l'étude, merci de vous présenter en mairie ou de nous faire parvenir un courrier précisant : Le nom et le prénom de(s) l'enfant(s), sa classe l'année prochaine, l'adresse du domicile, le nom et prénom des parents, les coordonnées téléphoniques et mail(s) des parents.

LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE | Que se passe-t-il à Pommeuse ?

L'ÉVÉNEMENT | Retour sur la cérémonie de la remise des diplômes de la médaille du travail.

Le 13 février a eu lieu en mairie dans la salle du conseil municipal, la cérémonie de la remise des diplômes de la médaille du travail, Monsieur le maire et les élus présents ont eu le plaisir de délivrer la médaille d'or à Monsieur OERTEL Pascal, la médaille d'argent à Monsieur COUILLARD Philippe et Monsieur GLOAGUEN David et la Médaille de Vermeil à Madame CLOISEAU Claire et Monsieur MARCHAND Pascal.

Les diplômés ont pu être remercié et récompensé pour leurs années de travail effectuées chez un ou plusieurs employeurs et pour valoriser, bien sûr le travail accompli.

Au nom de toute l'équipe municipale, Félicitations !!!



C'est avec une grande tristesse que nous avons perdu un homme dévoué et toujours disponible pour les autres. A l'origine du club de foot bien avant que celui-ci ne devienne l'UFPFD, il a occupé tous les postes au sein de l'association pendant plus de 30 ans : Dirigeant, Président adjoint, Président puis Président d'honneur et surtout Coach des enfants de moins de 5 ans, Cidre Charlotte restera toujours dans nos cœurs, sans oublier tous ceux qui nous ont quittés ces dernières années. L'UFPFD présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères

Il était une fois Pommeuse...

Pourquoi Pommeuse s'appelle Pommeuse ?

- A. Car la culture des pommes a longtemps été pratiquée sur ses terres agricoles
- B. Car cela signifie 'pont sur le Morin'
- C. Car le village est vraiment « paumé » dans la campagne

Contrairement aux apparences, aucun rapport avec les pommes ! S'il s'était agi d'agriculture, Pommeuse aurait alors plutôt dû s'appeler Vigneux ou Vignolles ! La vigne était en effet la principale culture pratiquée ici pendant longtemps...

Pour comprendre d'où vient le nom « Pommeuse », il faut plutôt regarder du côté du Grand Morin... Il existait des passages à gué à différents endroits du cours d'eau mais pas toujours praticables. Surtout après que l'Aubetin, son plus gros affluent, vienne en grossir les eaux, à Pommeuse justement. Alors, un peu en amont de cette confluence, un pont est construit. Longtemps, il est le seul à des kilomètres à la ronde.

Le site de construction du pont n'est pas choisi au hasard. Depuis l'Antiquité, une importante voie romaine, la via Agrippa, reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer passe à cet endroit. D'abord construit en bois puis en pierre, ce pont assure donc un passage les pieds au sec à tous les voyageurs.

C'est ce pont qui a donné son nom à notre village car Pommeuse signifie bien 'pont sur le Morin'.

Mais Pommeuse ne s'est pas toujours appelée Pommeuse...

Durant l'Antiquité, les Celtes donnent à la localité le nom d'Eboriac. Elle s'étend alors sur un large territoire englobant les actuels villages de Faremoutiers et Pommeuse.

Au début du XII^e siècle, lorsque la paroisse prend son indépendance – elle dépendait jusqu'alors de l'abbaye de Faremoutiers fondée par Sainte Fare en 620 -, elle est nommée Pons Mucrae (Mucrae étant l'ancien nom donné au Morin). Dès lors, l'évolution du nom du village est lente et progressive :

Pons Mucrae devient Pommeroie puis Pommora, Pomoure, Pons More, Pommeure, Pommeuze, Pomeuze, puis enfin... Pommeuse

Pour les curieux, sachez que l'emplacement de l'ancien pont en pierre est toujours visible. En effet, lorsque le niveau du Grand Morin est suffisamment bas (donc plutôt l'été), les bases des piles du pont affleurent à la surface de l'eau. Ce pont en pierre est resté en place plus de 500 ans avant d'être emporté par la crue de 1853. Il est reconstruit quelques mètres en aval en 1902 avec un tablier métallique. C'est encore à cet endroit que nous traversons le Morin aujourd'hui !

Quant au pont situé à Tresmes, il est construit en 1270 à la demande des religieuses de l'abbaye de Faremoutiers qui ne veulent plus payer le droit de passage du pont de Pommeuse perçu par le seigneur local. Ce pont bâti en pierre a résisté aux deux crues de 1853 et 1899 mais il est dynamité par les alliés pendant la seconde guerre mondiale.

Retrouvez de nouvelles histoires pommeusiennes dans le prochain numéro du Petit Journal...